

Bulletin janvier 2015

L'année démarre bien mal pour deux de nos Collègues convoqués par la CCDE (Commission Centrale de Discipline et d'Éthique) dans des termes très inquiétants :

vous pourriez encourir une sanction allant de l'avertissement à la radiation.

Il est évident qu'une convocation formulée dans ces termes a de quoi inquiéter le meilleur des arbitres. Qu'ont-ils fait pour générer un tel document ? L'un a rédigé un "Rapport" à l'encontre d'un joueur qui l'a insulté et menacé (qui est le fautif et mérite.....).

L'autre a interrompu une rencontre après envahissement du terrain, sécurité non assurée) et a relaté les faits dans un rapport.

Bien évidemment, nous avons aidé, représenté et soutenu nos deux Collègues, adhérents de notre Association. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de ces convocations devant la CCDE.

Que des arbitres soient "invités" par cette Commission pour expliciter les conditions dans lesquelles ils ont été amenés à prendre les décisions qu'ils ont prises, donc à "témoigner", aucun problème. Dans ce cas, ils doivent pouvoir demander à ce que la FFVB leur fournisse un "Bon de transport" leur évitant de faire l'avance des frais.

Lorsqu'ils sont "convoqués" dans les termes cités plus haut, les risques sont différents, il suffit d'un rien, une brouille, pour qu'ils deviennent coupables (de rien mais coupables quand même) et à ce moment, ils n'ont plus droit au remboursement de leurs frais de déplacement, ils ne sont plus de simples témoins.

Et si, dans le premier cas de figure, être témoin ne perturbe pas trop, se trouver face à un "tribunal" aussi impressionnant que la CCDE, pour un arbitre non habitué à ce genre de confrontation risque de faire perdre une bonne partie de ses moyens. Ce qui explique pourquoi nos Collègues ont choisi de se faire représenter par l'ANAVB.

Ces difficultés ne nous empêcheront pas de vous souhaiter une

Bonne Année 2015.